



ACCORD NOUVEAUX MÉDIAS

LA CGT REFUSE DE NÉGOCIER UN TEXTE INACCEPTABLE ET DANGEREUX

La philosophie générale du texte du « projet d'accord nouveaux médias » va à l'encontre des orientations affirmées par le Ministère de la Culture (en la personne de Monsieur Kim Pham) qui déclare vouloir « préserver l'activité premium, le cœur de métier radiophonique hertzien ».

Or, le texte de la direction organise la réduction de l'activité radio au profit du multimédia « *...soit en adaptant le contenu de la journée de travail par une diminution de production pour le support radio broadcast sonore...* »

La CGT exige des moyens et des effectifs à la hauteur de l'ambition du défi multimédia.

Pour la CGT, il n'est pas non plus question que la production de contenus multimédia s'ajoute au temps de travail et/ou que le temps de travail soit adapté en fonction des besoins du multimédia, « *...La production de contenus pour les nouveaux médias s'inscrit dans le temps de travail normal du-de la collaborateur-trice concerné-e. La production de contenus multimédias peut venir s'ajouter au temps de travail...* »

Enfin, la CGT refuse la sous-traitance que vous cherchez à faire valider par les Organisations Syndicales par le biais de cet accord cadre. « *...Le montage d'éléments vidéo [...] confié [...] à la sous-traitance...* »

Quant au choix des matériels mis à disposition, il ne dépasse pas le domaine du gadget ! « *...Ainsi Radio France s'engage à doter d'un smartphone avec forfait France (voix et data) :*

- *L'encadrement de chaque station locale du réseau France bleu : directeur de station, responsable des programmes, responsable technique et rédacteur en chef*
- *L'encadrement supérieur de chaque direction nationale*
- *Les journalistes de Radio France (hors présentation)*
- *Les chargés de réalisation amenés à se déplacer*
- *Les techniciens affectés au département reportage*

De plus, chaque station locale sera dotée de 2 smartphones supplémentaires... »

Paris le 28/06/2012